

**COMMUNE DE MARLY**  
**Secrétariat**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**  
**DU MERCREDI 27 MAI 2015 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente

**PRESENCES** : Conseil général : 45  
: Conseil communal : 9

**EXCUSE-E-S** : Mmes Dominique ALT (PDC), Séverine LAGO (PDC) et Catherine SCHNABEL  
KAPPELER (PDC)  
M. Claude BAYS (PDC)

**ABSENT-E-S** : M. Luis SAMANIEGO (MV)

**SECRETAIRE** : M. Luc MONTELEONE

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de  
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 3 et 10 décembre 2014
2. Examen et adoption des comptes 2014 et du rapport de gestion 2014 (message 01-15)
3. Forêts-Sarine, adoption des statuts et de la clé de cautionnement (message 02-15)
4. Elections : - à la Présidence  
- à la Vice-Présidence  
- à la Commission financière  
- allocutions de la Présidente sortante et du Président élu
5. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
6. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente, ouvre la séance en saluant **Introduction**  
Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, M. Luc MONTELEONE, M. Norbert PAPAUX, le public, ainsi que les représentants de la presse.

Elle souhaite également la plus cordiale bienvenue à M. Raymond ARBACH (PS), nouveau Conseiller général, qui succède à M. Matthieu LOUP, démissionnaire, en séjour à l'étranger. M. ARBACH ayant été assermenté par M. le Préfet, il peut donc valablement siéger.

La Présidente informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Mme WIDMER-COMMENT relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. La liste des présences circule pour signature.

Avant de commencer la séance, et comme demandé lors du Bureau du Conseil général, Mme WIDMER-COMMENT souhaite qu'il n'y ait pas d'alcool sur les tables durant la séance.

Pour cette séance, la Présidente propose une modification de l'ordre du jour. En effet, M. Norbert PAPAUX, technicien-forestier du Triage, est présent ce soir pour répondre à d'éventuelles questions sur le point 3 de l'ordre du jour : Forêts-Sarine, adoption des statuts et de la clé de cautionnement. Cependant, comme M. PAPAUX doit participer à une autre séance ce soir, Mme WIDMER-COMMENT propose de faire passer le point 3 avant le point 2, et modifie ainsi l'ordre du jour : « 1. Approbation des procès-verbaux, 2. Forêts-Sarine, adoption des statuts et de la clé de cautionnement (message 02-15) ; 3. Examen et approbation des comptes 2014 et rapport de gestion 2014 ». La suite de l'ordre du jour reste identique à la convocation.

**La Présidente passe au vote la modification de l'ordre du jour **Décision** proposée, qui est acceptée à l'unanimité.**

Pour la séance de ce soir, Mme WIDMER-COMMENT excuse l'absence de Mmes Dominique ALT (PDC), Séverine LAGO (PDC) et Catherine SCHNABEL KAPPELER (PDC) et M. Claude BAYS (PDC).

**1. Approbation des procès-verbaux des séances des 3 et 10 décembre 2014** *Intervention de la Présidente*

La Présidente demande à l'assemblée si les procès-verbaux des 3 et 20 décembre 2014 appellent des remarques.

**Les procès-verbaux des séances des 3 et 10 décembre 2014 ne suscitent pas de remarque ; ils sont donc approuvés à la majorité évidente, sans opposition.** *Décision*

**2. Forêts-Sarine, adoption des statuts et de la clé de cautionnement (message 02-15)**

La Présidente demande s'il y a une demande de renvoi de ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle donne la parole au Conseil communal. *Intervention de la Présidente*

M. Maurice HORNER salue la présence de M. Norbert PAPAUX, forestier du Triage, qui est ici en qualité de technicien pour répondre à d'éventuelles questions. *Intervention du Conseil communal*

Pour mieux s'imprégner du parfum de la forêt, M. HORNER a mis à disposition de chaque Conseiller et Conseillère un brin de sapin blanc qui servira de bulletin de vote. Le but est d'avoir un vote unanime qui montre une unité positive pour la forêt de proximité, relève M. HORNER.

Le projet qui est présenté ce soir pour approbation est un projet qui a été élaboré par un groupe de travail qui œuvre depuis 2013. Ce printemps, les législatifs communaux des 30 communes concernées par le périmètre se prononcent lors de leurs assemblées respectives. M. HORNER précise qu'actuellement 25 communes sur 26 ont accepté le projet Forêts-Sarine ; les 5 autres communes se prononcent encore cette semaine.

Pour Marly, commune référencée Cité de l'énergie, il y a tout intérêt à voter favorablement pour la concrétisation de cette nouvelle unité de gestion. En effet, un des objectifs de Forêts-Sarine est d'encourager et de développer le bois énergie.

La politique énergétique de la Confédération encourage l'utilisation des énergies renouvelables telles que le bois. Ce bois de proximité, produit dans le cadre d'une gestion durable des forêts, est une énergie renouvelable d'origine locale et est, en plus, neutre en émission de gaz à effets de serre.

Actuellement, le district de la Sarine produit environ 25'000 m<sup>3</sup> de copeaux de bois pour les installations existantes. Un potentiel de 50'000 m<sup>3</sup> annuel serait réalisable sans péjorer la gestion durable de nos forêts.

La forêt joue aussi un rôle de protection des nappes phréatiques, garant d'une eau potable de qualité. Elle a en outre un rôle d'accueil pour le public

et c'est un refuge pour de nombreuses espèces végétales et animales. Tous ces éléments primordiaux contribuent à l'épanouissement de notre société actuelle.

En donnant son aval à la concrétisation de Forêts-Sarine, le Conseil général remet entre de bonnes mains l'avenir des forêts communales. Les nombreux documents reçus donnent la possibilité de connaître parfaitement le but louable de cette future unité de gestion.

M. HORNER rappelle encore que la Commission de l'édilité s'est prononcée et est, à l'unanimité, favorable à l'adhésion à cette nouvelle entité.

Mme Anne DEFFERRARD indique que la Commission financière ne se prononce pas à ce sujet.

***Préavis de la  
Commission financière***

Mme Line WIDMER-COMMENT explique que le Conseil général va voter avec un brin de sapin blanc et qu'il n'y aura donc qu'un seul vote final, englobant l'approbation des statuts et de la clé de cautionnement.

***Intervention de  
la Présidente***

### **Statuts**

La Présidente passe en revue les statuts qui sont divisés en quatre parties :

#### **Partie 1**

Généralités et fonctionnement, pages 3 à 11 ;

#### **Partie 2**

Gestion des forêts publiques, pages 12 à 15 ;

#### **Partie 3**

Gestion des forêts privées des membres, page 16

#### **Partie 4**

Dispositions finales, dissolution, pages 17 à 20.

### **Clé de cautionnement**

Mme Line WIDMER-COMMENT ajoute que, selon le Service des communes, les législatifs doivent se positionner sur cette clé, telle que proposée.

M. Jacques KUENLIN (PDC), constatant que la commune de Ferpicloz a refusé ces statuts, demande quelles incidences il y aura, en particulier sur la clé de répartition.

***Question de  
J. KUENLIN***

M. Maurice HORNER confirme que la commune de Ferpicloz a refusé, en assemblée communale, l'adhésion à Forêts-Sarine. Elle ne fait d'ailleurs déjà pas partie du Triage forestier Sarine Rive-Droite. En restant en dehors du fonctionnement de Forêts-Sarine, elle pourra quand même collaborer, mais par mandat. Selon M. HORNER, cela ne va rien changer au

***Réponse du  
Conseil communal***

financement, ni à la clé de répartition proposée, pour la simple raison que Ferpicloz est une petite commune, avec une très petite surface forestière. La clé de répartition sera calculée sur 29 communes au lieu de 30, mais l'impact sera très minime et ne concernera pas les communes. Ce sera certainement l'Etat de Fribourg qui fera un effort supplémentaire pour combler la différence.

**Au vote le Conseil général adopte, à l'unanimité, les statuts et la clé de répartition tels que proposés, selon le message 02-15 relatif à Forêts-Sarine.** *Décision*

**3. Examen et adoption des comptes 2014 et du rapport de gestion 2014 (message 01-15)** *Intervention de la Présidente*

Selon l'article 32 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit ; par contre, une demande de renvoi est possible. La Présidente constate qu'aucune demande n'est formulée dans ce sens.

Avant de passer aux comptes 2014, M. Jean-Pierre OERTIG estime nécessaire de revenir brièvement sur le budget 2015. Le référendum ayant abouti, les incidences sur ce budget sont les suivantes :

**Budget 2015 : rectification des valeurs fiscales attendues suite au refus d'augmentation par la population**

**Budget 2015 - informations**

		à 88 %	Ecart	BUDGET 2015 à 80 % suite refus référendum
90.400.00	IMPOT SUR LE REVENU (PERS. PHYSIQUES)	18'202'100	-1'652'100	16'550'000
90.400.01	IMPOT SUR LA FORTUNE (PERS. PHYSIQUES)	1'832'300	-167'300	1'665'000
		20'034'400	-1'819'400	18'215'000
90.401.00	IMPOT SUR LE BENEFICE (PERS. MORALES)	1'154'800	-	1'154'800
90.401.01	IMPOT SUR LE CAPITAL (PERS. MORALES)	431'000	-	431'000
		1'585'800	-	1'585'800
	<b>TOTAL IMPOTS ORDINAIRES</b>	<b>21'620'200</b>	<b>-1'819'400</b>	<b>19'800'800</b>

Le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur la fortune présente un écart négatif de 1'819'400 francs.

L'incidence au niveau du budget qui avait été approuvé et sur lequel il ne faut pas revoter est la suivante :

Budget 2015 - informations

		BUDGET 2015	
		Charges	Produits
<i>(Hors imputations internes)</i>			
0	ADMINISTRATION	9'866'990	1'555'055
1	ORDRE PUBLIC	551'425	372'380
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	9'069'370	582'710
3	CULTURE, LOISIRS, SPORTS	1'011'265	128'250
4	SANTÉ	2'838'130	127'000
5	AFFAIRES SOCIALES	5'316'135	2'105'300
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'918'920	200'860
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	2'401'375	2'953'360
8	ECONOMIE	121'375	-
9	FINANCES ET IMPOTS	2'880'510	26'244'215
<b>TOTAL RECAPITULATION</b>		<b>35'975'495</b>	<b>34'269'130</b>
<b>Excédent de charges (déficit)</b>			<b>-1'706'365</b>
<i>Excédent des charges en % des produits</i>			<i>-4,98%</i>

Le dépassement des charges par rapport aux produits se situe juste en dessous de la limite autorisée de 5 %. Au lieu d'avoir un bénéfice de 113'000 francs, le budget 2015 prévoit une perte de 1'706'365 francs. M. OERTIG rappelle que le budget ne doit pas être revu ni corrigé, dès lors que le Service des communes a donné son feu vert pour aller de l'avant. M. OERTIG assure que le Conseil communal, avec les Responsables de service, va avoir, en 2015, une attitude stricte et responsable au niveau des dépenses pour lesquelles il a une maîtrise totale, comme en 2014 d'ailleurs. Il y aura les mêmes réflexes d'économie. Le Conseil communal va devoir se pencher très sérieusement sur la planification financière à présenter au mois de décembre.

➤ **Comptes 2014**

Entre le message du Conseil communal, les commentaires dans les comptes et le rapport de gestion, M. OERTIG estime que l'information est complète.

**Comptes 2014 - fonctionnement**

	Comptes 2014	Budget 2014	Variations	
			en fr.	en %
Produits	34'941'303	34'787'625	153'678	0.44
Charges	35'047'375	36'385'288	-1'337'913	-3.68
Résultat	-106'072	-1'597'663		

D'un côté, M. OERTIG estime que Marly peut se féliciter de n'avoir dans son résultat 2014 « qu'une » perte de 106'072 francs, par rapport à ce qui a été mis au budget. Les charges ont été parfaitement maîtrisées, grâce aussi aux charges liées, puisque le résultat fait apparaître un montant de 1'337'913 francs en moins. Résultat « formidable », apprécie M. OERTIG sans tomber toutefois dans une euphorie débordante ou démesurée, car les

lendemains vont être relativement difficiles. C'est la douzième perte que Marly essuie depuis 1998 sur 17 exercices, un record au niveau des communes fribourgeoises ! Et ces pertes successives péjorent la marge nette d'autofinancement (MNA), respectivement la capacité d'investissement de Marly.

Pour ce qui est des investissements nets, M. OERTIG présente le tableau suivant :

**Comptes 2014 - investissements**

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Recettes	152'412	634'540	1'183'944
Dépenses	6'718'033	15'284'005	4'874'147
<b>Investissements nets</b>	<b>6'565'621</b>	<b>14'649'465</b>	<b>3'690'203</b>

Par rapport à 2013, ce sont 2'875'418 francs d'investissements supplémentaires. Evidemment, l'investissement 2014 pour l'école de Grand-Pré fait surtout la différence à ce niveau.

Au sujet des investissements qui ont été votés, mais qui n'ont pas encore commencé, c'est pour des raisons indépendantes de notre volonté. Ses collègues du Conseil communal pourront donner les explications nécessaires.

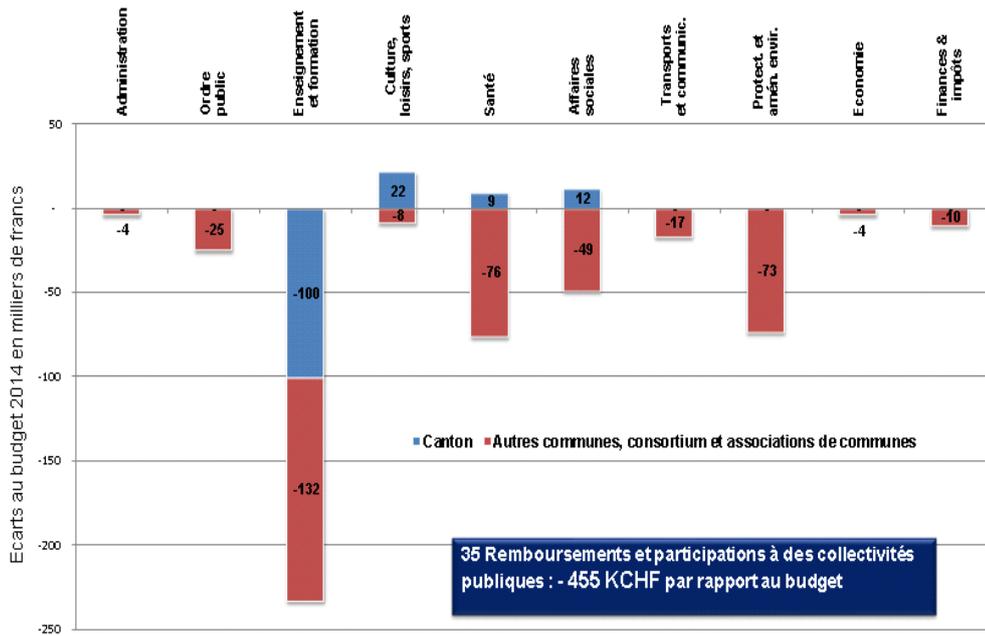
M. OERTIG explique ensuite les écarts au budget du compte de fonctionnement de la manière suivante :

**Ecarts importants compte fonctionnement- explications**

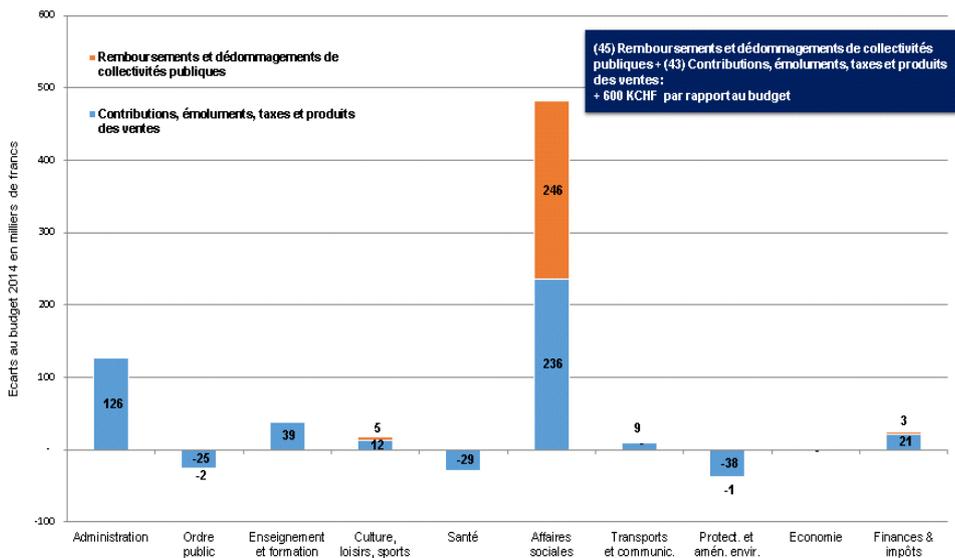
Montant	Charges / produits	Désignation	Catégorie
- 455'000	Charges	Participations collectivités publiques	Lié
+ 600'000	Produits	Remboursements tiers + collectivités publiques	Lié
- 147'000	Charges	Personnel	Semi-lié
- 300'000	Charges	Economies diverses	<u>Non-lié</u>

Il constate que le Conseil communal a bien entendu les remarques du Conseil général, suite à l'analyse stratégique et financière et a réagi sans attendre.

Les écarts au budget, par dicastère, au niveau des dépenses :



Et au niveau des produits :



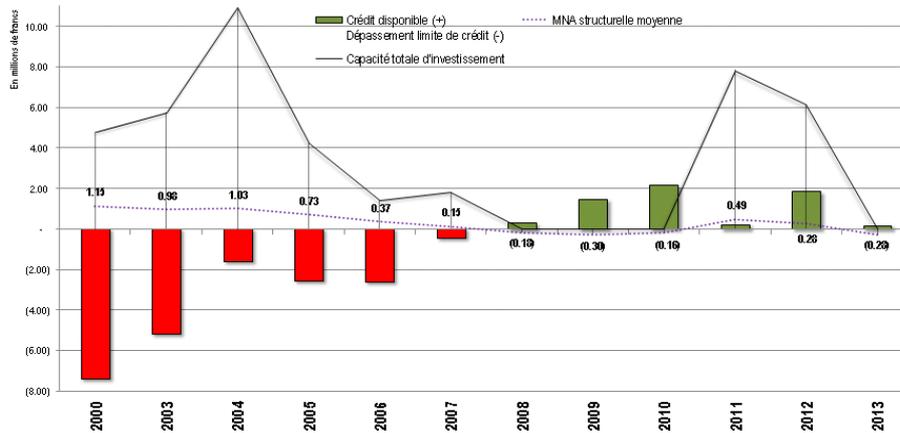
Outre les affaires sociales, M. OERTIG constate que l'administration a aussi contribué à améliorer les produits. Il explique que les pertes successives ont des incidences sur le bénéfice réel, la MNA étant en fait le bénéfice net de la commune.

Marge nette d'autofinancement (MNA) et capacité d'investissement

- Une **MNA** structurelle moyenne **négative**
  - la commune ne peut dégager **aucune nouvelle capacité d'emprunt**
  - **aucune capacité d'investissement**
- ✗ Fin 2013 : Fr. 0.-
- **Crédits disponibles** :
  - **si négatifs** = la dette est supérieure aux autorisations de financement → amortissements en retard !
  - ✓ Fin 2013 : + 177'366.- (positif depuis 2008)

Marly a donc une MNA structurelle qui est négative, ce qui signifie que la commune ne peut dégager aucune nouvelle capacité d'emprunt, aucune capacité d'investissement :

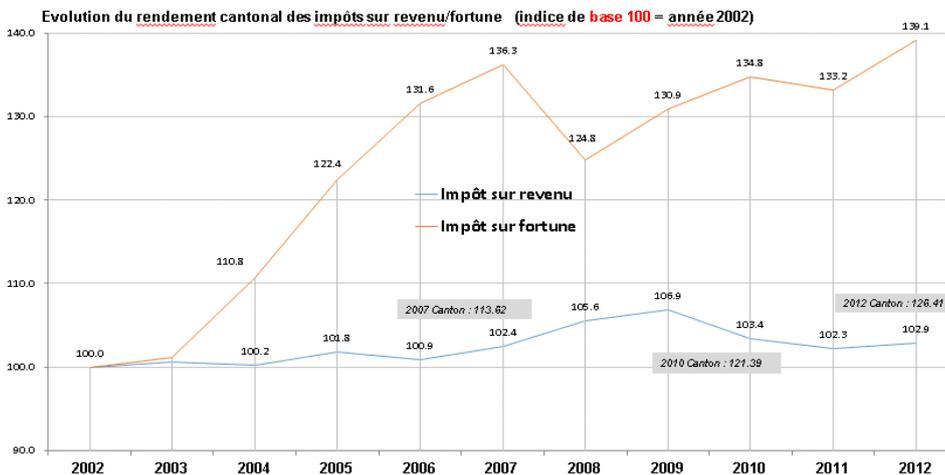
Marge nette d'autofinancement (MNA) et capacité d'investissement



Le niveau des crédits disponibles était catastrophique pendant bien des années. Cela s'est amélioré, mais reste très maigre. La capacité totale d'investissement baisse déjà en 2012, puis chute en 2013. La marge nette d'autofinancement se situe en dessous. Ces indicateurs ne sont guère réjouissants.

Au niveau de la fiscalité, M. OERTIG commente le tableau ci-après :

### Fiscalité



Les chiffres présentés sont effectifs, pour des impôts facturés, ils concernent les années fiscales terminées. Cette réalité est inquiétante : par rapport au rendement cantonal, la courbe du rendement de Marly descend ou stagne depuis 2009. Evidemment, la courbe est plus réjouissante pour ce qui est de l'impôt sur la fortune ; il faut cependant être conscient que c'est surtout l'impôt sur le revenu qui nécessitera un suivi et une surveillance accrue ces prochaines années.

M. OERTIG ne peut s'empêcher de reparler brièvement de « ces millions d'impôt non encaissés, en retard » selon les référendaires. Il s'était permis à ce sujet de faire un petit article dans le courrier des lecteurs de La Liberté. Il explique ce qu'il en est en réalité.

**Des millions d'impôts non encaissés en retard  
Bilan au 31.12.2013 (= plusieurs années fiscales)**

Débiteurs impôts	3'333'102
Autres débiteurs (taxes d'eau, contr. immob., etc.)	1'573'927
<b>Total</b>	<b>4'907'029</b>

**Débiteurs impôts**

1 <sup>er</sup> rappel	243'365	7,3 %
2 <sup>ème</sup> rappel	70'135	2,1 %
<b>ADB</b>	<b>1'443'955</b>	<b>43,3 %</b>
Faillites	121'789	3,7 %
Arrangements	346'011	10,4 %
En poursuites	306'453	9,2 %
En cours	785'973	23,6 %

**Autres débiteurs**

Facturation en fin d'année – logique que taxes et contributions soient essentiellement encaissées au début de l'année suivante

La rubrique « débiteurs impôts » démontre les montants qui sont en souffrance ou qu'on ne va pas récupérer. Pour ce qui est des actes de défaut de biens (ADB), il rappelle qu'une des mesures découlant de l'analyse financière et stratégique est l'octroi d'un mandat à une société de recouvrement, chargée de tenter de récupérer ce qui peut l'être des 1'443'955 francs. Une société fribourgeoise va s'atteler à cette tâche pour un montant qui représente tout de même le 43,3 % des débiteurs impôts. C'est un travail de longue haleine et il ne faut pas s'attendre à des rentrées extraordinaires avant 2016. Renseignements pris auprès d'autres communes, M. OERTIG peut néanmoins affirmer que le résultat est très encourageant.

**Evolution impôts personnes physiques – « bons contribuables »**

Revenus imposables en francs	Nombre de contribuables						Impôts facturés					
	2002	%	2007	%	2012	%	2002	%	2007	%	2012	%
90'001 - 100'000	145	3,25	163	3,51	187	3,82	928 475	6,24	850 455	6,18	1 013 491	6,64
100'001 - 150'000	366	8,21	425	9,14	461	9,41	3 215 747	21,62	3 040 881	22,10	3 561 548	23,32
150'001 et plus	165	3,7	210	4,52	243	4,96	3 134 527	21,07	3 339 243	24,27	4 060 012	26,59
<b>Total</b>	<b>676</b>	<b>15,16</b>	<b>798</b>	<b>17,17</b>	<b>891</b>	<b>18,19</b>	<b>7 278 749</b>	<b>48,93</b>	<b>7 230 579</b>	<b>52,55</b>	<b>8 635 051</b>	<b>56,55</b>
Total contribuables	4 456		4 649		4 897							
Total impôts							14 876 758		13 759 732		15 270 351	
Coefficient d'impôt							80%		72,30%		80%	

Pour M. OERTIG, si un « bon » contribuable est celui qui a un revenu imposable de plus de 150'000 francs, c'est aussi et surtout celui qui s'acquitte réellement de ses impôts, quel que soit son revenu. Il relève qu'en 2002, le nombre de contribuables situés dans la tranche 90'000 à 150'000 francs et plus se montent à 676, pour arriver à 798 en 2007, et à 891 en 2012. Les impôts facturés prennent la même courbe : il y a donc une augmentation et, malgré ce qui a été dit au sujet du coefficient d'impôt trop élevé par rapport à d'autres communes, cette catégorie de contribuables continue à se développer. On ne peut dès lors pas prétendre que Marly perd ses bons contribuables.

### **Situation de la dette – en millions**

- ❖ 26'303'568 au 31.12.2014 (dette nette)
- ❖ 3'266 par habitant (augmentation 0,444)
- ❖ Augmentation de la dette
- ❖ Baisse des intérêts passifs

#### **Par rapport aux recettes fiscales totales**

- ❖ Charge de la dette totale (amortissements + intérêts) - **0,8 %**
- ❖ Charge des intérêts - **0,4 %**

### ***Période favorable pour les investissements !***

M. OERTIG relève qu'effectivement, la dette nette au 31 décembre a augmenté. Il est surtout intéressant de constater la baisse des intérêts passifs. De plus, par rapport aux recettes fiscales totales, M. OERTIG relève que pour la charge de la dette totale (amortissements et intérêts), il y a presque 1 point en moins en 2014. Quant à la charge des intérêts, toujours par rapport aux recettes fiscales, on se situe à – 0,4 %.

Lors de l'établissement du plan financier, il sera nécessaire de trouver des solutions pour « prioriser les priorités » des investissements. Certains seront remis à plus tard. On ne sait toutefois pas quels seront les taux d'intérêts dans 5 ou 7 ans. Ceci est paradoxal : Marly n'a pas les moyens et est limitée dans les emprunts, malgré une période favorable pour procéder à des investissements.

M. OERTIG revient aussi sur le souhait des référendaires, voire de certains Conseillers généraux, de procéder à un audit. Le Conseil communal va mener un appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées dans les audits. Il conviendra également de déterminer le contenu de cet audit, qui ne doit pas se limiter au fonctionnement de l'administration communale, mais doit comprendre aussi les investissements, le parc immobilier, le parc véhicules,

le réseau routier. Une proposition de message sera alors faite au Conseil général, qui détaillera le contenu de cet audit et son coût, qui ne manquera pas d'être élevé (plusieurs centaines de milliers de francs). Selon M. OERTIG, on ne peut pas, d'un côté, vouloir économiser et, de l'autre côté, investir dans un audit coûteux. Il faudra également être conséquent et assumer les conclusions d'un tel audit. Ce sera aussi au Conseil général à prendre ses responsabilités.

Pour résumer la situation financière de Marly, M. OERTIG déclare que l'on peut être satisfait, mais pas totalement heureux de cette perte supplémentaire, d'une capacité d'investissement fortement remise en question et d'une MNA négative.

Rapport de la Commission financière sur les comptes de la commune de Marly pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014

***Rapport de la  
Commission financière***

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERARD rappelle que, selon la loi sur les communes, l'organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune. Il fournit un rapport à la Commission financière et cette dernière en fait le commentaire devant le Conseil général, respectivement l'assemblée communale.

L'organe de révision a effectué son travail durant la période du 26 au 31 mars 2015. La Commission financière a reçu le rapport préliminaire (management letter) le 19 mai 2015. Ce rapport a été commenté en date du 19 mai par M. Sottaz, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, diverses informations complémentaires ont été fournies et il a été répondu de façon satisfaisante aux diverses questions de la Commission financière. Il est notamment ressorti de la discussion divers points sur lesquels une attention particulière du Conseil communal est souhaitée :

- la suppléance du responsable du service des finances qui n'est pas encore organisée à ce jour, malgré le souhait exprimé il y a déjà une année ;
- la demande de mise en place de la gestion des immobilisations à mettre en relation avec la comptabilité, afin d'avoir une meilleure vue du patrimoine de la commune, mise en place préconisée depuis une année par l'Organe de révision et depuis plusieurs années par la Commission financière ;
- la création d'une provision complémentaire sur de gros contribuables dont l'encaissement des montants dus, qui étaient au 31 décembre 2014 supérieurs à 280'000 francs. Mme Anne DEFFERRARD a appris

dernièrement que des arrangements avaient été conclus avec ces gros contribuables et qu'à ce jour, il ne resterait que 180'000 francs à payer. Apparemment, le Conseil communal suit déjà bien l'affaire, comme l'avait préconisé l'Organe de révision.

Hormis les travaux usuels de contrôle, l'Organe de révision a relevé que la question du prêt à la Résidence des Epinettes a été réglée. Il en ressort que la commune aura encore droit à la rémunération de l'avance qui avait été faite, mais que le montant sera calculé de manière dégressive. Pour mémoire, cette avance se montait à 500'000 francs et avait été amortie à 100%.

Basé sur le rapport et l'entretien, la Commission financière a acquis la conviction que les comptes 2014 ont été tenus de manière précise et professionnelle.

En date du 31 mars 2015, les réviseurs ont informé M. OERTIG, Conseiller communal responsable, ainsi que le Responsable du Service des finances, M. DUPONT, du résultat de leurs travaux et des constatations faites.

#### Comptes 2014

Le compte de fonctionnement des chapitres 0 à 8, charges./produits, et avant imputations internes, est inférieur au budget de 1'125'439 francs. Cette amélioration est essentiellement due aux variations des chapitres :

0 Administration : écart positif par rapport au budget de 336'787 francs dû notamment à une meilleure gestion des embauches de personnel qui laisse apparaître un boni de 250'873 francs dans le chapitre 020 ;

2 Enseignement et formation : diminution des dépenses liées de 269'187 francs, et d'autres petites économies pour 99'215 francs ;

5 Affaires sociales : les dépenses liées sont en diminution de 170'253 francs (essentiellement grâce aux remboursements de l'aide sociale), et d'autres petites économies pour 17'528 francs ;

6 Transport et communications : les dépenses liées sont en diminution de 68'735 francs, et d'autres économies pour 56'677 francs (principalement grâce à l'entretien hivernal des routes qui a enregistré une forte diminution).

Pour les chapitres 1 à 8, la baisse des charges liées (Etat, Agglo, associations) se monte à 575'231 francs.

Impôts : chiffre 90. Le boni global est de 419'643 francs. Le total des impôts payés sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que ceux payés sur le bénéfice et le capital des sociétés est inférieur de 177'223 francs par rapport au budget. Ce sont d'autres charges et impôts, pas forcément quantifiables de manière précise, qui permettent le boni final.

Intérêts passifs et amortissements : chiffre 940. Le report de certains investissements a permis de diminuer ce poste de 154'025 francs.

Finalement, l'encaissement du droit de superficie en lien avec le Pré Zurthanen est reporté en 2015, ainsi que la création de la réserve y relative.

### Investissements

L'essentiel du montant des investissements concerne l'école de Grand-Pré pour 3'637'049 francs, ainsi que la construction de la conduite de raccordement au CEFREN pour 1'185'413 francs. De gros investissements ne se sont pas faits en raison de la coordination des travaux avec l'Etat.

En conclusion, la Commission financière constate :

1. Les charges liées ont globalement eu un effet positif sur les charges de la commune.
2. Les efforts entrepris afin de traquer les sources d'économie possibles commencent à porter leurs fruits et nous encourageons vivement le Conseil communal de continuer de façon stricte dans cette voie.

La Commission financière propose d'accepter les comptes 2014 tels que présentés ainsi que le rapport de gestion 2014. Elle remercie le Conseil communal pour son travail et le Responsable du Service des finances pour sa coopération.

La Présidente passe en revue, page par page, **les comptes de** *Examen des comptes de fonctionnement*

### Comptes de fonctionnement, récapitulatifs - pages 1 et 2

Pas de remarque.

#### 0. Administration - pages 3 à 5

Pas de remarque.

#### 1. Ordre Public - pages 5 à 8

Pas de remarque.

#### 2. Enseignement et formation - pages 8 à 10

Pas de remarque.

#### 3. Culture, loisirs, sports - pages 10 à 13

Pas de remarque.

#### 4. Santé - pages 13 et 14

Pas de remarque.

#### 5. Affaires sociales - pages 14 à 16

M. Cyril BENOIT (PDC) relève que l'action publique des affaires sociales entreprise tant par les structures cantonales que communales de Marly requiert une grande attention, car elle implique des personnes dans des

**Intervention de  
M. BENOIT**

situations transitoires, des situations particulières, des situations délicates. Le groupe PDC est convaincu que l'aide sociale est une composante essentielle du système de sécurité sociale et que la tâche est immense, délicate et demande beaucoup d'empathie. Immense, parce que dotée d'organes multiples et ouverts à toute notre population résidente et migrante. Délicate, parce qu'elle engage humainement et financièrement de façon importante notre commune. Elle s'adresse à des femmes, à des hommes, à des familles qui sont précisément dans une situation délicate, transitoire. M. BENOIT ne veut pas « indexer » des personnes, en singulariser d'autres, ou suspecter le travail effectué. Il reste convaincu que ces activités sont réalisées avec le professionnalisme qui y sied. Cependant, le groupe PDC souhaite davantage d'informations. En effet, à la lecture des documents fournis, que cela soit le rapport de gestion ou les comptes 2014, M. BENOIT, comme ses collègues, souhaiterait des tableaux, des graphiques analytiques permettant de comprendre les diverses actions entreprises. Il serait utile d'avoir, en regard des énoncés et des chiffres inscrits, une comparaison avec les années précédentes, d'avoir l'évolution démographique et sociale pour les aides engagées, d'avoir une lecture anthropologique et sociétale des actions entreprises pour pallier à ces situations délicates et transitoires, pour les prévenir et permettre qu'elles soient, pour ces femmes, ces hommes, ces familles, le plus court possible. M. BENOIT demande à Mme PAOLUCCI de lui faire parvenir ces compléments d'information lors d'une prochaine séance de Conseil général ou à une date ultérieure en 2015. Il réitère cependant ses remerciements pour son engagement pour cette cause communale qu'est l'aide sociale et sociétale.

6. Transports et communications - pages 16 à 18

Pas de remarque

7. Protection et aménagement environnement - pages 18 à 22

Pas de remarque.

8. Economie - page 22

Pas de remarque.

9. Finances et impôts - pages 22 à 24

Pas de remarque.

Compte de fonctionnement 2014 par natures - pages 25 à 26

Pas de remarque.

***Examen des comptes  
de fonctionnement  
(suite)***

Comptes des investissements, récapitulatif - page 27

Pas de remarque.

Comptes des investissements, détails - pages 28 à 33

Pas de remarque.

Bilan au 31 décembre 2014 - page 34

Pas de remarque.

Etat des dettes à moyen et long terme - page 35

Pas de remarque.

Engagements conditionnels au 31 décembre 2014- page 36

Pas de remarque.

Au nom du groupe PLR, M. Sergio MANTELLI prend acte avec satisfaction du résultat des comptes 2014. Il constate qu'au lieu d'une perte de 1,6 million, on se retrouve proche de l'équilibre avec une perte de 106'000 francs. Ceci est dû en partie au bon maintien global des recettes fiscales, alors que, selon certains et certaines tendances esquissées encore récemment, on aurait dû s'attendre au pire. C'est une bonne surprise. Cela démontre également que les charges liées peuvent varier d'une année à l'autre et ceci non seulement d'une façon défavorable. Le PLR salue encore les efforts qui ont été consentis par le Conseil communal pour maîtriser certains frais et diminuer certaines dépenses, ce qui naturellement a contribué aussi favorablement à contenir le déficit. On ne peut que le remercier et l'encourager à poursuivre sur cette voie. M. MANTELLI estime que même si l'on ne doit pas pour autant tomber dans l'euphorie débordante, quelques signes montrent qu'avec la poursuite des efforts engagés, avec les efforts supplémentaires en matière de gestion de priorités, une marge existe qu'il sera nécessaire d'utiliser avant de préparer une hausse d'impôt. M. MANTELLI relève encore qu'en dehors des investissements déjà en cours pour l'école de Grand-Pré, il existe toujours un montant important d'investissements qui ont été déjà votés mais qui n'a pas encore été utilisé. Dans le contexte du refus de la hausse d'impôt suite à la votation, M. MANTELLI souhaite qu'une analyse de ces différents objets ou montants ait lieu, afin de voir si ceux-ci sont aujourd'hui toujours justifiés et, le cas échéant, de proposer la suppression de quelques-uns.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

M. Benjamin PAPAUX (UDC) rejoint le message de M. MANTELLI. En examinant les comptes, il constate effectivement que la perte a été fortement réduite, preuve qu'avec de la bonne volonté on arrive à un certain nombre de choses. Par contre, au niveau des investissements votés, M. PAPAUX

***Intervention de  
M. PAPAUX***

relève également qu'il existe des investissements votés avec un montant important, mais qui au final, sont nettement sous-exploités. Etant donné que le taux d'impôt est fixé sur les budgets votés, M. PAPAUX demande d'être si possible plus précis sur les montants soumis au vote, sur la valeur des investissements.

***La Présidente soumet au vote les comptes 2014.***

***Décision***

***A l'unanimité, sans opposition, les comptes 2014, fonctionnement et investissement, sont approuvés, tels que présentés.***

La Présidente passe en revue, chapitre par chapitre, **le rapport de gestion 2014.**

***Examen du rapport de gestion***

**Chapitre 1 – Administration générale, information, gestion du patrimoine et agglomération – pages 11 à 31**

Pas de remarque.

**Chapitre 2 – Affaires sociales et santé publique – pages 32 à 38**

Pas de remarque.

**Chapitre 3 – Culture, sports, loisirs, parcs et sentiers, jeunesse, sociétés et bibliothèque – pages 39 à 57**

Pas de remarque.

**Chapitre 3 – Sécurité – pages 58 à 73**

Pas de remarque.

**Chapitre 4 – Eaux, épuration, cours d'eau, naturalisations – pages 74 à 86**

Pas de remarque.

**Chapitre 5 – Enseignement et formation - pages 87 à 97**

Pas de remarque.

**Chapitre 6 – Edilité, forêts et sentiers, cimetière – pages 98 à 109**

Pas de remarque.

**Chapitre 7 – Finances et impôts – pages 110 à 125**

Pas de remarque.

**Chapitre 8 – Aménagement du territoire, constructions, environnement, transports et énergie – pages 126 à 132**

**Point 8.3.3 – Concours EUROPAN 12, p. 131**

***Question de M. MANTELLI***

M. Sergio MANTELLI (PLR) souhaite savoir dans quelle mesure le projet présenté se traduit dans le plan d'aménagement. Est-ce qu'il va être modifié par rapport à ce qui a été proposé par les lauréats ; comment va-t-il évoluer ?

M. Jean-Marc BOECHAT indique que ce projet du Parc des Falaises évolue très favorablement. Les propriétaires se sont ligüés derrière le projet de base. Ce projet a effectivement fortement évolué, mais avec le concours des architectes qui ont gagné le concours et avec des architectes de la place. C'est le maître d'ouvrage qui assume à la fois la direction de l'ouvrage et également les frais qui en découlent. Le PAD est en cours de rédaction. Le Conseil communal a négocié avec le SeCA le fait qu'on puisse changer la zone d'activité en zone mixte, zone qui est d'ailleurs prévue comme telle dans le plan de l'Agglo. La révision du PAL fige un peu les choses. Dès l'instant où le giratoire des Rittes aura été construit, M. BOECHAT annonce que le projet pourra démarrer, en admettant toutefois l'acceptation du changement du plan d'affectation des zones vers une zone mixte à la place d'une zone d'activités. D'après les prévisions du Service des ponts et chaussées qui s'occupe de la route, M. BOECHAT indique cela devrait arriver en 2017.

**Réponse du  
Conseil communal**

**Au terme de l'examen chapitre par chapitre, la Présidente soumet au vote le rapport de gestion 2014. A la majorité évidente, sans opposition, ce rapport est accepté par le Conseil général.**

**Décision**

**La Présidente passe au vote le message 01-15 relatif à l'examen et à l'adoption des comptes 2014 et du rapport de gestion 2015 qui est accepté à l'unanimité.**

**Décision**

Mme Line WIDMER-COMMENT remercie le Conseil communal et le Service des finances pour les documents fournis, et l'assemblée pour les échanges.

**Intervention de  
la Présidente**

#### **4. Elections à la Présidence et à la vice-présidence, allocutions de la Présidente sortante et de la Présidente élue**

##### **➤ Election à la présidence**

**Intervention de  
M. RÜEGER**

Au nom du groupe PS, M. Bruno RÜEGER a l'honneur de présenter la candidature de M. Lionel WALTER, actuel vice-président du Conseil général. M. WALTER est né à Marly il y a 27 ans et termine actuellement son master à l'IDHEAP. Il est membre du Conseil de l'Agglo. Au sujet de ses engagements, il est membre des scouts de Marly et du comité de Fri-Son. Le groupe PS demande de soutenir cette candidature.

**Résultat de l'élection à la présidence :**

**Résultat**

– <b>Bulletins distribués</b>	:	<b>45</b>
– <b>Bulletins rentrés</b>	:	<b>45</b>
– <b>Bulletins blancs</b>	:	<b>5</b>
– <b>Bulletins nuls</b>	:	<b>0</b>
– <b>Bulletins valables</b>	:	<b>40</b>
– <b>Majorité absolue</b>	:	<b>21</b>

**Est élu Président par 34 voix, M. Lionel WALTER (PS).**

**A obtenu une voix, M. Boris GIACOBBO (PS) ;**

**A obtenu une voix, M. Bruno RÜEGER (PS) ;**

**A obtenu deux voix, M. Julien D'AGOSTINI (PS) ;**

**A obtenu une voix, M. Thibaut BONGARD (PLR) ;**

**A obtenu une voix, M. Christophe CLEMENT (UDC).**

**L'assemblée félicite le nouvel élu.**

➤ **Election à la vice-présidence**

**Intervention de  
M. VUILLE**

M. Charles-Henri VUILLE (MV) présente la candidature de M. Alexandre BAFUMI, qui habite Marly depuis presque 20 ans, est marié et père de trois enfants. Actif dans la commune, M. BAFUMI est élu au Conseil général depuis 2010 et fait partie des Commissions scolaire et de l'édilité. Il a également œuvré comme président de la dernière édition de Marly-Folies. M. BAFUMI dispose d'un diplôme fédéral de mathématiques financières et statistiques et est actif dans les milieux financiers depuis 20 ans (assurance et immobilier). Enfin, M. BAFUMI est membre de Marly-Bike et participe depuis cinq ans au camp des 5-6<sup>ème</sup> à Fiesch en tant que moniteur reconnu J+S. Selon M. VUILLE, M. Alexandre BAFUMI fera un excellent vice-président et le groupe Marly-Voix/Vert'libéral demande au Conseil général de lui faire confiance pour ce poste.

**Résultat de l'élection à la vice-présidence :**

**Résultat**

– <b>Bulletins distribués</b>	<b>:</b>	<b>45</b>
– <b>Bulletins rentrés</b>	<b>:</b>	<b>45</b>
– <b>Bulletins blancs</b>	<b>:</b>	<b>4</b>
– <b>Bulletins nuls</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
– <b>Bulletins valables</b>	<b>:</b>	<b>41</b>
– <b>Majorité absolue</b>	<b>:</b>	<b>22</b>

**Est élu à la Vice-Présidence, par 39 voix, M. Alexandre BAFUMI (MV)**

**A obtenu une voix, M. Bernard SCHNEUWLY (MV) ;**

**A obtenu une voix, M. Bertrand SPÄTH (MV/PVL).**

**L'assemblée félicite le nouvel élu.**

➤ **Election d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Matthieu LOUP (PS), démissionnaire**

**Intervention de  
M. RÜEGER**

Au nom du groupe PS, M. Bruno RÜEGER a l'honneur de présenter la candidature de M. Sylvain GRANDJEAN, président de la section marlinoise du PS. Conseiller général depuis 2005, il est agent Marly Sympa, a aussi été animateur et co-responsable de la colonie de Marly.

Sur le plan professionnel, il est ingénieur en mécanique et habite Marly depuis bientôt 30 ans. Le groupe PS recommande la candidature de M. GRANDJEAN.

**Résultat de l'élection à la Commission financière :**

**Intervention de  
la Présidente**

- **Bulletins distribués** : 45
- **Bulletins rentrés** : 45
- **Bulletins blancs** : 6
- **Bulletins nuls** : 0
- **Bulletins valables** : 39
- **Majorité absolue** : 20

**Est élu membre de la Commission financière, par 37 voix, M. Sylvain GRANDJEAN (PS).**

**A obtenu deux voix, M. Sergio MANTELLI (PLR).**

**L'assemblée félicite le nouvel élu.**

➤ **Allocutions de la Présidente sortante et du Président élu**

Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente sortante, clôt son année présidentielle en disant combien elle a pris goût à cette tâche, après les appréhensions du début. Elle rappelle comment elle avait parlé, il y a une année, de certaines valeurs au travers de la fable des gros cailloux, des petits cailloux, du sable. En félicitant le Président élu, elle lui confie une pensée, qui pourra l'aider dans sa gestion des séances : « *Si vous dépensez trop de temps et d'énergie dans les petites choses, il n'y aura plus assez de place pour les choses importantes* ». Cette année a été pour elle une année de belles rencontres constructives, de beaux projets présentés, de séances dont les échanges ont eu lieu dans le respect et dont les discussions, allaient, lui semble-t-il, à l'essentiel. Elle remercie pour la confiance que lui a témoignée le Conseil général.

**Intervention de  
la Présidente sortante**

M. Lionel WALTER, Président élu, s'adresse au Conseil général :

**Intervention du  
Président élu**

« *Tout d'abord permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour votre soutien ! J'ai longuement réfléchi à ce que je pourrais bien dire dans ce discours, et je dois vous avouer que j'ai eu de la peine. Vous m'accorderez que prononcer un discours à une année de la fin de législature dans une commune paralysée et presque condamnée à l'immobilisme n'est pas chose aisée. Finalement, c'est peut-être déjà un bilan de législature que nous pouvons commencer à tirer.*

*Je me souviens que, lors de la campagne électorale, le bien commun, la qualité de vie, apparaissaient dans les papillons de tous les partis. Qu'en*

*est-il advenu ? Je ne vais pas ici vous donner une réponse qui ne saurait être pleinement objective et ne ferait que traduire ma propre vision des choses, mais je vous invite à vous poser vous-même la question. Qu'avons-nous fait, qu'avons-nous réalisé ou du moins permis la réalisation qui aille dans le sens du bien commun, compris non comme la somme des intérêts particuliers, mais comme quelque chose qui profite à l'ensemble de la société marlinoise aujourd'hui, et surtout demain ?*

*Je me souviens de discussions en début de législature avec des Conseillers généraux d'autres groupes politiques, où finalement l'on s'accordait à dire que nous étions tous là pour tirer à la même corde, pour défendre l'intérêt commun. Je crois que nous pouvons dire que cela a été le cas durant la majorité du temps écoulé depuis le début de la législature. Mais je ne crois pas me tromper en constatant qu'avec les difficultés financières alarmantes et grandissantes, les fronts se sont durcis. J'ai le sentiment que les forces exercées sur la corde ne vont plus toutes dans la même direction et que les différences de vision de ce qu'est l'intérêt commun sont plus marquées.*

*Il reste cependant une année avant la fin de la législature. Certes, la situation de la commune n'est pas rose. Le 10 mai dernier, la population a nettement désapprouvé la décision prise par ce Conseil en décembre 2014. C'est le jeu démocratique et, comme en sport, il y a toujours des perdants et des gagnants. Le Conseil communal doit maintenant faire en sorte qu'au final il n'y ait pas plus de perdants que de gagnants, et nous devons l'aider dans cette tâche. Cette dernière année de législature doit servir à préparer intelligemment les suivantes, essayons d'avoir une vision à long terme.*

*Pour mettre une petite touche d'humour dans les thèmes actuels, j'aimerais citer le scénariste et écrivain français Michel Audiard qui a dit : Les conneries c'est comme les impôts, on finit toujours par les payer. Faisons donc en sorte que nos successeurs n'aient que leurs impôts à payer !*

*Pour terminer, je souhaite aborder un thème qui me tient particulièrement à cœur, la ou les fusions. Lors d'un atelier participatif sur le plan d'agglomération de troisième génération auquel j'ai eu la chance de participer, j'ai été frappé de constater qu'il ne faisait de doute pour personne que d'ici 2030 le Grand Fribourg ne serait plus qu'une seule et même commune. Or, paradoxalement, rien ne semble vraiment aller dans ce sens au niveau politique. A Marly, j'ai le sentiment, et j'espère me tromper, que notre Conseil communal s'est caché derrière les querelles Fribourgo-villaroises pour éviter de présenter sa vision. Le Grand Conseil vient de donner trois ans de vie supplémentaires à la loi sur l'encouragement aux*

*fusions, dont l'enveloppe budgétaire est encore pleine de quelques 43,5 millions de francs. Il faut pouvoir en profiter. Le message que nous venons de voter en est la preuve : il y a une pertinence et une nécessité grandissante à mutualiser les tâches des collectivités, pour plus d'efficacité, pour faire des économies d'échelle, pour désenchevêtrer les tâches et éviter les doublons, pour diminuer la péréquation financière et la rendre par conséquent plus efficace, etc. Les défis actuels des collectivités publiques font que tôt ou tard la fusion deviendra inévitable, alors pourquoi ne pas être pro-actif ? Je m'étonne donc qu'à Marly, il n'y ait pas encore eu ne serait-ce qu'un semblant de débat. Vous l'avez compris, j'ai déjà mon opinion sur la question et je ne m'en cache pas. Mais ce que je désire avant tout, c'est qu'il y ait une véritable discussion, ici mais également au sein de la population. Je souhaite donc que le Conseil communal nous présente clairement sa position et une vision à ce sujet et que nous puissions en discuter cette année encore.*

*Je vous remercie encore, chères et chers collègues, pour mon élection et votre confiance et me réjouis d'assumer cette présidence dans le but d'œuvrer avec vous pour l'intérêt commun et une commune où il fait bon vivre. J'espère vivre des débats riches, animés, mais toujours dans le respect de l'autre, le calme et la sérénité ».*

M. Jean-Pierre HELBLING adresse ses remerciements et ceux du Conseil communal à Mme Line WIDMER-COMMENT, au terme de son année présidentielle. Il relève son engagement professionnel, comme enseignante à Marly Cité, et son implication dans plusieurs sociétés, où elle est très engagée. Il souligne le doigté et la fermeté dont elle a su et dû faire preuve pour conduire les débats : elle a pu mener à bien sa tâche de présidente sereinement en pratiquant le respect et l'écoute. Il la remercie pour sa collaboration et son engagement en faveur de la population marlinoise.

#### **Intervention du Syndic**

M. HELBLING félicite le nouveau Président du Conseil général, M. Lionel Walter, et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat présidentiel, de même à M. Alexandre BAFUMI. A propos de la fonction de vice-président, pour la dernière année de la législature, le Syndic relève qu'un nouveau tournus pour la présidence sera établi pour la législature 2016-2021 et que le vice-président de cette année n'accèdera donc pas automatiquement à la présidence dans une année.

Pour marquer comme il se doit ces élections, à l'issue de cette séance, et comme le veut la coutume, M. Jean-Pierre HELBLING invite cordialement

l'assemblée à partager une verrée en compagnie du public et des représentants de la presse.

##### **5. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**

*Intervention du  
Conseil communal*

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, apporte les informations suivantes.

##### **Appartements pour seniors au Pré Zurthanen**

M. HELBLING signale que, sans élément nouveau, les informations qui figurent dans le rapport de gestion à la page 27 sont actuelles. La prochaine séance de la Commission de bâtisse a lieu la semaine prochaine.

##### **Ferme du Port**

M. HELBLING rappelle la situation : l'exploitation du domaine communal du Port a été confiée à M. Dominique HERREN, pour succéder à M. Paul-André ROULIN qui a cessé son activité en 2010.

En décembre 2012, le Conseil général accordait un crédit de 500'000 francs pour la construction d'une nouvelle maison d'habitation. Cette option avait été choisie à cause de l'ampleur des travaux de rénovation nécessaires, qui se chiffraient à l'époque à environ 650'000 francs. Des projets de maisons d'habitation ont été demandés à quelques architectes.

Cependant, entretemps, des éléments nouveaux sont intervenus, informe M. HELBLING :

- une demande du fermier pour construire deux halles à poulets ;
- de nouvelles dégradations au rural ;
- la volonté éventuelle d'achat du domaine du Port par le fermier.

Suite à ces nouveaux paramètres, le Conseil communal décidait de suspendre la construction de la maison d'habitation et de faire le point de la situation avant d'aller de l'avant. Une expertise du prix du domaine a été demandée ; ce document a été reçu en début de cette année. Le Conseil communal a ensuite demandé au fermier de se positionner clairement sur ses intentions d'achat éventuel. M. HELBLING explique que toutes ces analyses sont nécessaires pour que le Conseil communal puisse se faire une idée de la suite à donner à ce dossier. A ce jour, il relève que le Conseil communal est toujours dans l'attente d'une réponse du fermier.

M. HELBLING souligne qu'il a fallu procéder, entretemps, à la destruction d'un hangar endommagé par les rafales de vent, ceci pour des raisons de sécurité, car ce hangar menaçait de s'écrouler.

Une fois tous les paramètres connus, le Conseil communal se positionnera sur la suite à donner à ce dossier et le Conseil général sera tenu au courant.

### **Votation du 10 mai 2015**

Après avoir pris acte du résultat de la votation, M. HELBLING relève que le Conseil communal a procédé à un tour de table sur le sujet et a fait quelques constatations.

Il n'est bien entendu pas question de refaire la campagne ce soir. Mais M. HELBLING estime que certains faits doivent tout de même être clarifiés afin que chaque Conseillère et Conseiller soit orienté et obtienne les bonnes réponses à certaines affirmations erronées de la part des référendaires. Si le droit de référendum est un droit démocratique, le minimum aurait été de pouvoir attendre des référendaires que les chiffres avancés soient vérifiés et correspondent à la réalité, ce qui n'a pas été le cas et de loin. Ceci est d'autant plus navrant que plusieurs Conseillers généraux ont semble-t-il participé à des analyses financières pour les référendaires. Mais comme il l'a déjà dit, M. HELBLING indique qu'il n'est pas question de refaire le débat, son collègue Jean-Pierre OERTIG ayant rectifié ou précisé quelques chiffres.

### **Nouvelle loi scolaire**

Mme Françoise SAVARY donne des explications sur la nouvelle loi scolaire, en présentant tout d'abord un calendrier.

### ***Intervention du Conseil communal***

1er août 2015 :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée en vigueur de la loi scolaire</li> <li>• Suppression (du statut d'autorité scolaire) des commissions scolaires</li> <li>• Entrée en fonction des RE selon nouvelles dispositions légales (personnel administratif)</li> </ul>
1er janvier 2016 :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle répartition Etat-communes des frais des services auxiliaires scolaires (50%-50%)</li> <li>• Reprise par l'Etat des frais de traitement des RE, des directeurs CO, des inspecteurs</li> <li>• Reprise par l'Etat des frais des moyens d'enseignement reconnus</li> </ul>
1er août 2016 :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée en vigueur du règlement d'exécution de la loi scolaire</li> <li>• Entrée en vigueur de la nouvelle année administrative du 1er août au 31 juillet. (Actuellement du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août)</li> </ul>
1er août 2018 :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéfinition des cercles scolaires</li> <li>• Reprise par les communes des frais des transports scolaires</li> <li>• Mise à jour des ententes intercommunales, règlements scolaires</li> <li>• Mise en œuvre du conseil des parents</li> </ul>

Mme SAVARY explique qu'actuellement le cahier des charges des responsables d'établissement est en consultation, tout comme le règlement d'application de la nouvelle loi scolaire. Pour ce dernier, le délai de consultation court jusqu'au 31 août 2015. A ce stade, les choses sont encore

assez floues et des changements ou modifications sont probables.

Le détail des attributions, du rôle et des tâches entre les communes et les responsables d'établissement ne pourra être abordé très concrètement qu'une fois connues les teneurs définitives du règlement d'application de la loi scolaire et du cahier des charges des responsables d'établissement, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> août 2016. Il apparaît fort probable qu'en lieu et place d'économies, cette nouvelle loi scolaire ressemble plutôt à un report de charges du canton sur les communes.

Mme SAVARY annonce que le Conseil communal a dissous la Commission scolaire au 31 juillet 2015. Les deux autres communes faisant partie du cercle scolaire de Marly, soit Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha, sont représentées chacune par une personne à la Commission scolaire, selon l'article 3 de la convention entre les trois communes. Suite à la suppression de la Commission scolaire, un comité scolaire intercommunal devra être constitué. La constitution et la définition du rôle du futur comité scolaire intercommunal a déjà fait l'objet d'une première discussion au sein du Conseil communal. Mme SAVARY donnera des informations à mesure que cette mise en application de la nouvelle scolaire va avancer.

### **Mesures urgentes de protection contre les crues**

M. Olivier LE CAM rappelle que l'une de ces mesures concernait la traversée de la route de Corbaroche par le ruisseau de la Crausa. Des discussions ont eu lieu avec les services cantonaux. Il a été question, dans un premier temps, d'un pont en béton, mais cette variante n'a pas été retenue en raison de son coût exorbitant. Finalement, les autorités cantonales ont accepté que ce ruisseau traverse la route de Corbaroche sous une demi-buse métallique, ce qui représente à peu près la moitié du coût estimé au départ. Il convient maintenant de discuter avec les propriétaires privés. En effet, pour permettre au ruisseau de reprendre la largeur de son lit en cas de crue, il est nécessaire de négocier des emprises de terrains avec des propriétaires privés. M. LE CAM espère que, dans le meilleur des cas et lorsque la procédure sera arrivée à son terme entre la mise à l'enquête et les demandes de permis de construire, les travaux pourront commencer aux mois de décembre ou janvier.

***Intervention du  
Conseil communal***

## 6. Divers

- **Votation du 10 mai 2015.** M. Benjamin PAPAUX (UDC) souhaite savoir combien a coûté la campagne faite par le Conseil communal pendant le référendum. ***Questions de M. PAPAUX***
- **Invitation.** M. PAPAUX explique qu'il a eu la chance de pouvoir assister à une présentation du programme établi au CO de Marly par son directeur et son équipe. Il relève à ce sujet le travail formidable fourni par le CO de Marly pour les jeunes et tient à féliciter M. BUGNARD et son équipe. M. PAPAUX aimerait inviter M. BUGNARD à une séance du Conseil général pour la présentation de ce programme.

Au sujet de l'invitation de M. BUGNARD, M. Jean-Pierre HELBLING répond que c'est une question à régler avec le Bureau du Conseil général. ***Réponse du Conseil communal***

En ce qui concerne les coûts de la campagne, M. HELBLING explique qu'ils ne sont pas encore connus, puisque toutes les factures ne sont pas arrivées. De toute façon, ces coûts figureront dans les comptes 2015.

Mme Line WIDMER-COMMENT confirme que la présentation du directeur du CO de Marly est vraiment intéressante. Elle souffle à son successeur l'idée de l'inviter à une séance. ***Intervention de la Présidente***

**Bulletin de santé.** M. Bruno RÜEGER (PS), touché dans sa santé, explique qu'il s'est retrouvé, le 14 février dernier, couché dans un lit d'hôpital, son côté gauche complètement paralysé, victime d'un accident vasculaire cérébral. Depuis lors, M. RÜEGER a retrouvé quelque peu ses marques et a envie de partager une pensée ce soir : *« Contrairement à ce que pensent certains, on ne choisit pas d'être malade, handicapé ou impotent. La maladie, le handicap, l'impotence peuvent très vite vous rattraper. C'est la chaleur des présences familiales et amicales qui permet à tous les malades et autres cabossés de la vie de reprendre pied. Ne laissons jamais tomber une personne vulnérable »*. M. RÜEGER adresse un grand merci à tous ceux venus lui témoigner leur amitié, lui donner de bonnes doses d'énergie positive, et aussi évidemment à ceux qui continuent à le soutenir régulièrement pendant sa longue convalescence. ***Intervention de M. RÜEGER***

M. Eric ROMANENS donne quelques dates de manifestations à Marly : ***Intervention du Conseil communal***

- **5, 6 et 7 juin 2015 : Tir en campagne pour le district de la Sarine**  
Le tir s'effectuera au stand des Faveyres et la place de fête se situera à

la patinoire Jean-Tinguely. Il est effectivement plus aisé d'utiliser une infrastructure qui fonctionne plutôt que de louer une cantine.

– 6 juin 2015 : Promotions civiques

Le matin, les jeunes et les nouveaux citoyens seront conviés à visiter le musée de la bière Cardinal, qui est entretenu et géré par M. André Clément. La partie officielle se déroulera à la place de fête du Tir en campagne ; elle sera suivie d'un repas en commun.

– 21 juin 2015 : Echanges avec Hünenberg

Dans le cadre des échanges avec la commune zougnoise de Hünenberg, une délégation de cette commune rejoindra Marly pour une marche en compagnie de la Gym Hommes, sous la direction de M. Jean-Marie HELBLING. A l'issue de cette marche sur différents sentiers pédestres marlinois, un pic-nic sera organisé, auquel seront conviés les Conseillers généraux.

– 5 et 6 septembre 2015 : 80<sup>e</sup> anniversaire du FC Marly

Les programmes détaillés se trouvent sur le site du FC Marly, dans le Marly-Information ou auprès des membres du club.

– 18 et 19 septembre 2015 : 30 ans de la Bibliothèque régionale de Marly

La partie officielle aura lieu le vendredi soir 18 septembre, à laquelle sera présent le directeur de la DICS, M. Jean-Pierre SIGGEN. La journée récréative aura lieu le samedi 19 ; y participeront l'écrivain Jean-François HAAS, ainsi que le dessinateur de la Liberté ALEX.

Pour terminer, M. ROMANENS souhaite un bel été à chacun.

**Cartes journalières.** Vu l'état des comptes, M. Daniel MOLLARD (PS) souhaite que le Conseil communal augmente le prix des cartes journalières CFF à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il rappelle encore qu'une carte journalière avec un demi-tarif coûte 73 francs.

***Intervention de  
M. MOLLARD***

**Sortie du Conseil général.** Mme WIDMER-COMMENT fera parvenir à la mi-juin des informations pour la sortie prévue au Palais fédéral au mois de septembre. Elle souhaite que tout le monde s'inscrive dans les délais, pour des raisons d'organisation.

***Intervention de  
la Présidente***

Une année s'achève, faite de séances qui ont souvent perturbé son sommeil. Mme Line WIDMER-COMMENT remercie l'Edilité pour la mise en place de la salle, M. et Mme BUSSARD pour la tenue de la buvette, Mme BOZIER et M. MONTELEONE pour l'aide apportée lors de la

***Intervention de  
la Présidente***

préparation des séances, et également le Bureau du Conseil général pour son aide précieuse. Elle remercie encore le Conseil général et le Conseil communal, pour leur écoute et leur participation active, et pour la confiance témoignée durant cette année. En remerciement des bons échanges et pour souhaiter à chacun, à l'avance, un bel été, Mme WIDMER-COMMENT offre ce soir le vin de l'apéritif.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente, Mme Line WIDMER-COMMENT, clôt la séance à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Line WIDMER-COMMENT

Le Secrétaire

Luc MONTELEONE